



PROGRAMME DE FORMATION

FINANCEMENT IMMOBILIER

Les objectifs de la formation sont:

- Apprendre à bien construire sa demande de financement de projet immobilier.
- Connaître les détails du prêt viager hypothécaire et prêt avance mutation.
- Tout savoir sur les prêts locatifs, et les différentes aides aux logements

Publics visé : Salarié ou agent commercial d'une agence immobilière

Pré-requis : Aucun

MOYENS PRÉVUS:

Moyens pédagogiques : support de cours PDF,,Plateforme en ligne , Échange avec le formateur

Moyens techniques : Ordinateur, Cours

Les compétences et les qualifications des personnes chargées d'assister le(s) bénéficiaire(s): Le référent pédagogique est la personne chargée de suivre l'apprenant, de l'assister dans son parcours. Il est un guide dans le processus d'enseignement et d'apprentissage personnalisés. Il joue un rôle moteur dans la formation. La qualité du suivi participe au maintien de la motivation de l'apprenant et permet de pallier d'éventuelles difficultés rencontrées par l'apprenant.



Référent pédagogique et technique : ALEXANDRE Hugo

hugo@groupe-academy.com

01 89 70 66 98

Délai de réponse: sous 48 heures

Horaires: Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 19h00

Evaluation:

Suivi de l'exécution : Le candidat sera évalué par un QCM puis une Attestation d'assiduité sera signées

Sanction : Une Attestation de formation lui sera délivrée

Évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation : Quiz

Durée et modalités de déroulement:

Durée totale de la formation : 35 heures

Rythme : en continue

Modalité de déroulement : Elearning

Délai d'accès: Sous 48 heures

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour tout besoin d'adaptation spécifique (rythme, supports, aménagement des modalités pédagogiques), merci de contacter notre référent handicap (OHAYON Gabriel) à l'adresse suivante: handicap@groupe-academy.com

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



Détail du programme de formation:

Module 0 : Test de positionnement

Module 1: Protection de l'emprunteur immobilier

- Introduction
- Champ d'application de la réglementation sur le crédit immobilier
- Informer l'emprunteur immobilier
- L'acceptation du contrat de prêt immobilier
- L'exécution du contrat de prêt immobilier
- Quelle est l'incidence du contrat de prêt immobilier sur le contrat principal
- La protection des cautions
- Location-vente ou location assortie d'une promesse de vente
- Comment fonctionne le regroupement de crédits ?
- Quiz

Module 2: Prêt viager hypothécaire et prêt avance mutation

- Prêt viager hypothécaire et prêt avance mutation
- Les prêts réglementés et aides de l'État
- Le prêt à taux zéro ou PTZ
- L'éco-prêt à taux zéro
- Avant et après les travaux
- Quiz

Module 3 : Les Prêts locatifs

- L'épargne logement : le PEL

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



- Le prêt d'épargne logement
- La cession de droits à prêt par des membres de la famille
- Prêts pour le logement locatif aidé (PLUS, PLA-I et PLS) et subventions diverse
- Les conditions des prêts pour le logement locatif aidé et subventions diverses
- Conventionnement du logement
- Ressources des locataires
- Qu'en est-il du prix de revient prévisionnel des logements ?
- Modalités du financement
- Comment se calcule la subvention ?
- Prêts de la Caisse des dépôts et consignations
- Subventions particulières, la subvention « surcharge foncière »
- Subvention anticipée pour acquisition foncière
- Subventions spécifiques aux logements locatifs sociaux en Île-de-France
- Prêt locatif intermédiaire (PLI)
- Les conditions relatives à la location d'un logement financé par un PLI
- Subventions et aides de l'Anah
- Conditions d'attribution des subventions de l'Anah
- Travaux subventionnables par l'ANAH
- Exécution des travaux finançables avec l'ANAH
- Les ressources
- Demande de subvention de l'Anah
- Attribution de la subvention de l'Anah
- Les particularités
- Les plafonds de la dépense subventionnable
- Les taux applicables
- Primes complémentaires et subventions accessoires
- AMO et régime d'aides « propriétaires bailleurs »
- Règlement de la subvention
- Versements, sanctions et fiscalités
- Aide à la rénovation énergétique « MaPrimeRénov »
- Travaux et prestations
- Montant de la prime

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



- Les prêts conventionnés
- Prêt conventionné locatif et prêt à l'accession sociale
- Prêt social de location-accession (PSLA)
- Transfert et avantages fiscaux du PSLA
- Prêts et aides Action Logement
- Financement des opérations de construction
- Aides à la location
- Épargne logement
- Quiz

Module 4 : Le crédit bail immobilier

- Le crédit-bail immobilier
- D'autres aspects du crédit-bail immobilier: Les éléments du contrat
- Le déroulement de l'opération de crédit-bail immobilier
- Les aspects fiscaux du crédit-bail immobilier
- La cession du contrat de crédit-bail
- L'opération de cession-bail (ou « lease-back »)
- La situation du crédit-bailleur
- Quiz

Module 5 : L'hypothèque

- L'hypothèque garantissant le crédit
- Les conditions concernant le constituant de l'hypothèque conventionnelle
- La publicité de l'hypothèque conventionnelle
- Les effets de l'hypothèque conventionnelle
- La transmission de l'hypothèque conventionnelle
- L'hypothèque rechargeable
- Quiz